



PUBLIC VISE

→ Références réglementaires

- ✓ Prévention :
Articles L4111-1 à L4154-4
du Code du Travail.
- ✓ Risque électrique :
Articles R4544-1 à R4544-10
du Code du Travail.
- ✓ Opérations Electriques :
Norme NF C 18-510.

→ Pré-requis

- Etre qualifié en électricité (compétences techniques nécessaires à l'installation d'une chaîne photovoltaïque).
- Etre capable de comprendre les instructions de sécurité.

→ Durée

- 1 jour (recyclage).

→ Périodicité

- Recommandée : 3 ans.

→ Nombre de participants

- 10 maximum.

→ Conditions matérielles

- Salle, tables et chaises,
- Mur clair pour projection,
- Tableau papier ou tableau effaçable.

Attention : La formation pratique exige la disponibilité des installations électriques. Equipements à mettre à disposition **par le client** :

- Tous les matériels d'une chaîne photovoltaïque en fonction avec modules équipés de matériel de connexion IP2X,
- Equipements de protection (exemples : obstacle, protecteur, nappe isolante),
- Outillages, matériels électroportatifs,
- Equipements de protection individuels.

- **Chargés d'Intervention Basse Tension Chaîne Photovoltaïque**, antérieurement habilités **BP**, et ayant déjà suivi la formation initiale correspondante. Voir le programme de formation initiale pour le détail du public concerné.

OBJECTIFS

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en œuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur, et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
- Une évaluation dans les conditions définies par la NF C 18-510 est réalisée à la fin de la formation, permettant à l'employeur de décider ou non d'habiliter l'opérateur.

PROGRAMME DE FORMATION

→ Module « Recyclage N° 6 - Spécial BP »

- Nommer les acteurs concernés par les opérations.
 - ☞ Identifier les acteurs concernés.
- Nommer les limites de l'habilitation BP (autorisation et interdits, etc.).
 - ☞ Repérer la zone de travail qui lui a été définie.
 - ☞ Appliquer les prescriptions.
 - ☞ Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation visée.
- Enoncer les fonctions des matériels électriques des domaines de tension BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque.
 - ☞ Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT d'une chaîne photovoltaïque.
 - ☞ Vérifier visuellement le bon état des isolants des modules et des dispositifs de connexions.
- Connaître les mesures de prévention à appliquer en cas de détérioration d'un isolant sur une chaîne PV lors de la pose de modules photovoltaïques.
 - ☞ Mettre en œuvre les mesures de prévention en cas de détérioration d'un isolant lors de la pose de modules photovoltaïques.
- Décrire les séquences pour l'interconnexion en série des modules photovoltaïques protégés (code IP2X).
 - ☞ Mettre en œuvre les mesures de prévention lors de la pose et du raccordement d'une série de modules dont le matériel de connexion est protégé.
 - ☞ Analyser les risques préalablement à chaque situation de travail.
 - ☞ Réaliser l'interconnexion des modules entre eux.

→ Evaluation théorique et pratique

- Questionnaire avec questions fondamentales définies par la norme.
- Exercice pratique avec critères d'acceptation définis par la norme.

INNOPREV SAS

6, rue du Parc 74100 Annemasse

www.innoprev.com - Tel.: 09.88.99.99.59

Enregistré sous le numéro : 827 402 90 274

SAS au Capital variable de 10000€ - Siret : 79984297600018